

Contrat de relance  
et de Transition  
Ecologique

Contrat  
Territorial  
Occitanie

Contrat  
Territoire  
d'industrie

Action cœur de  
ville

Renouvellement  
urbain

Opération de  
revitalisation des  
territoires

Contrat de ville

Petites villes de demain

Contrat bourgs-centres

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## DEVELOPPEMENT URBAIN

ETAT - REGION - DEPARTEMENT

ETAT - REGION

**CONTRACTUALISATIONS**

UNION EUROPEENNE

ETAT

## PROGRAMME LEADER

## SANTE & SOCIAL

GAL Montagnes  
Ariégeoises

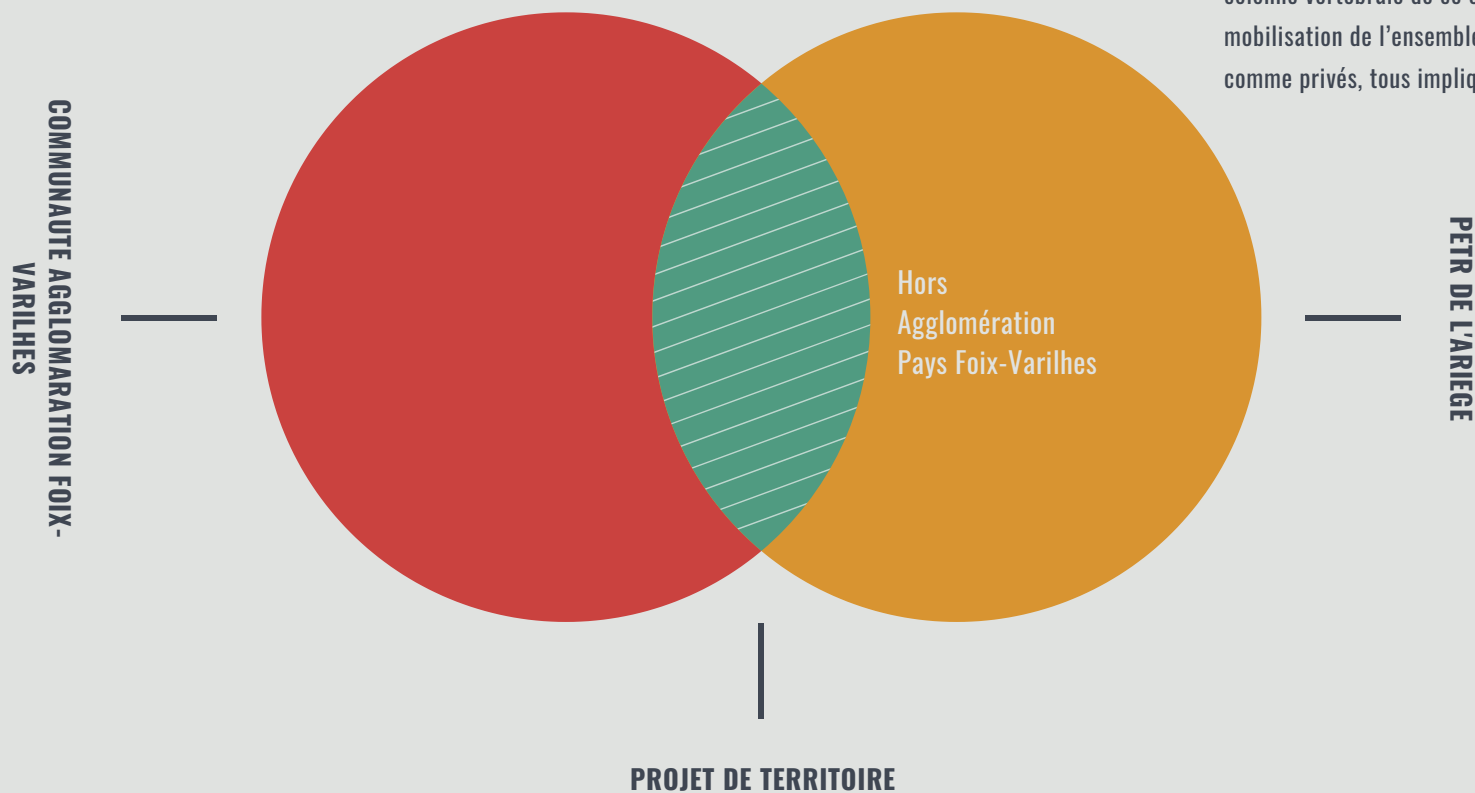
GAL Plaine &  
Coteaux d'Ariège

Contrat local de  
Santé

Convention  
Territoriale Globale

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.



# TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

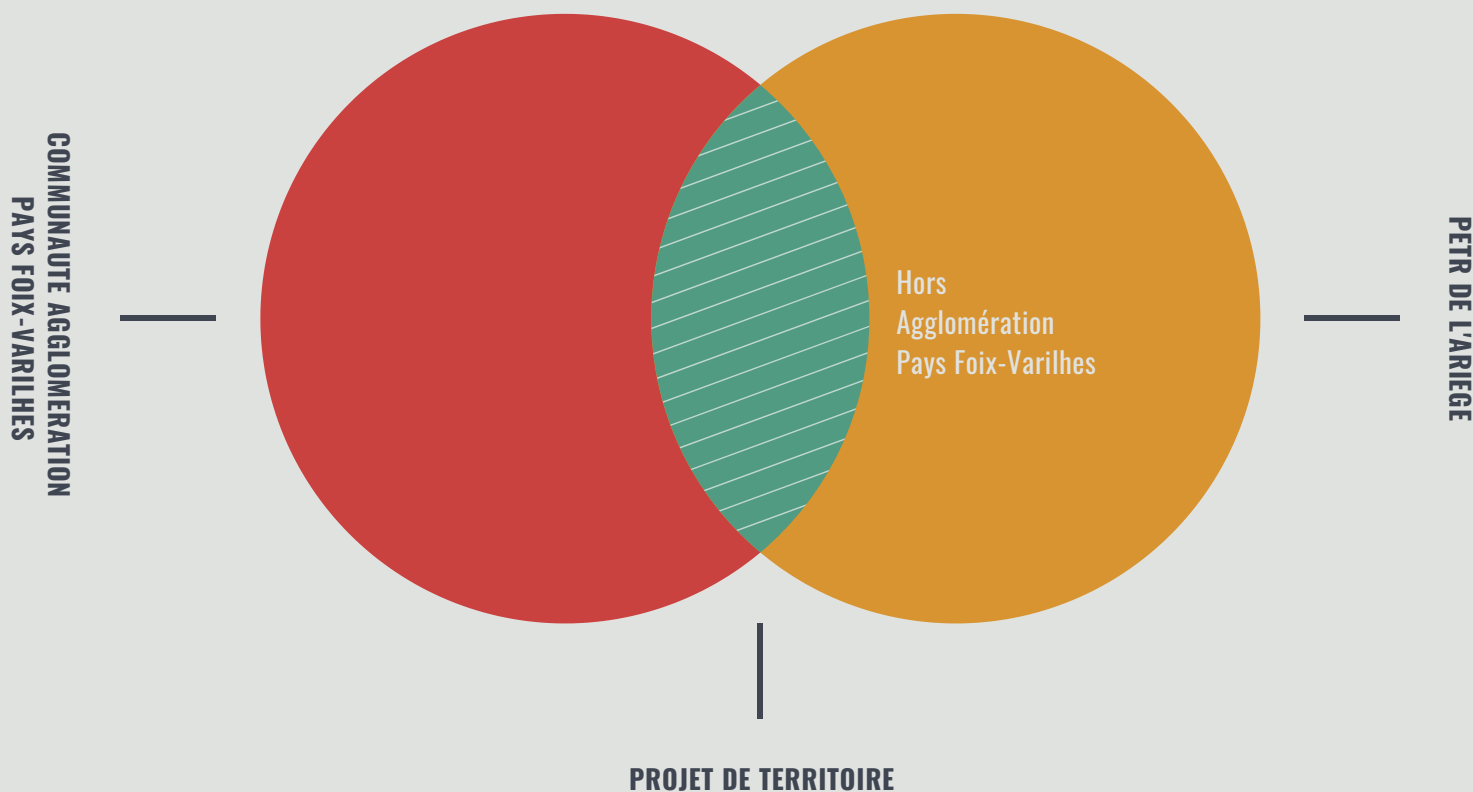


---

**CO-PILOTAGE**  
PREFECTURE DE L'ARIEGE  
AGENCE ARIEGE ATTRACTIVITE  
AGENCE ADDOC OCCITANIE

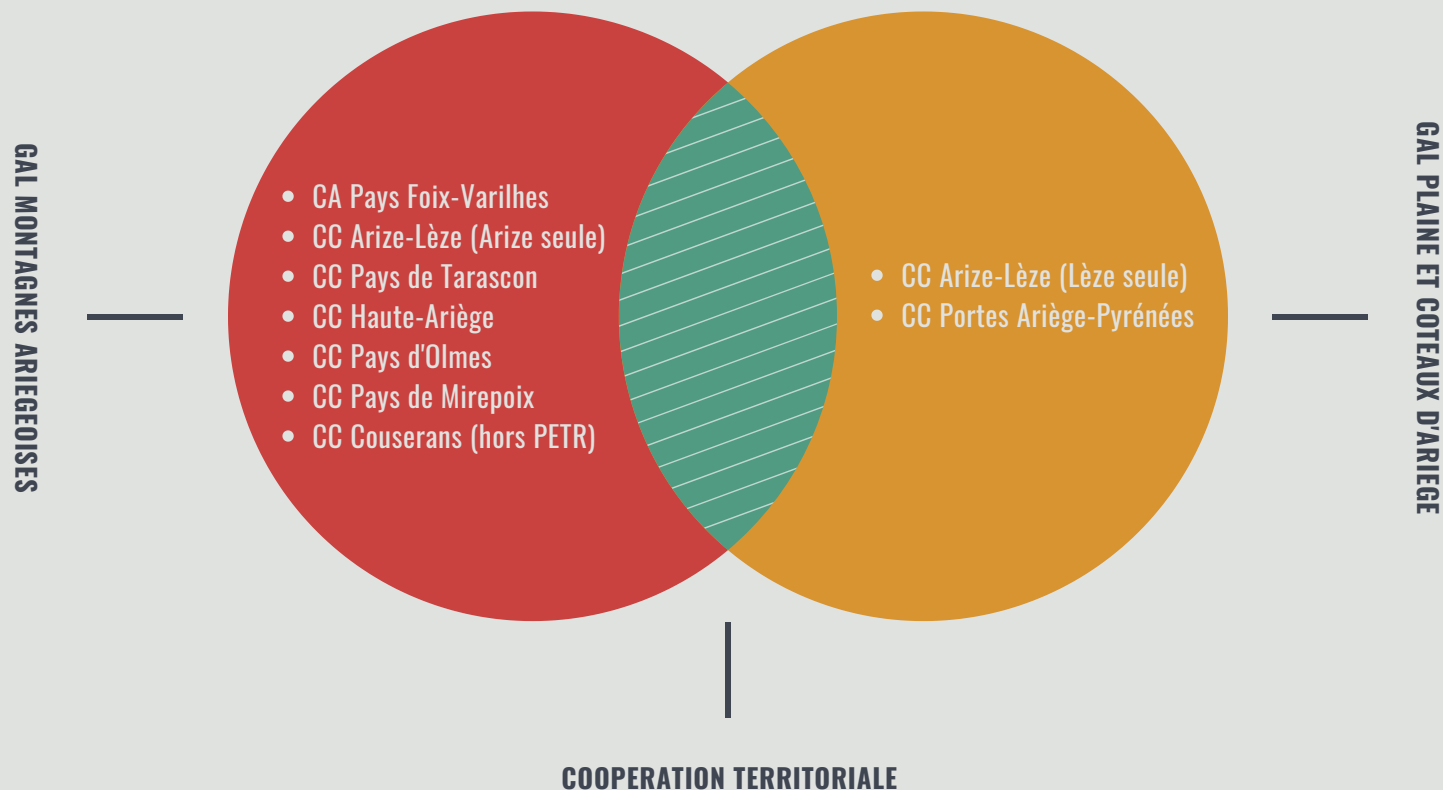
# CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE - CTO

Ce Contrat Territorial permet de mobiliser, dans le cadre d'un contrat régional unique, des dispositifs et moyens financiers ayant pour objectifs de structurer le territoire et d'agir pour l'attractivité. Il s'agit de mobiliser précisément les dispositifs financiers régissant des politiques territoriales (CPER) de la Région et du Département de l'Ariège (tout deux signataires du contrat avec le PETR)



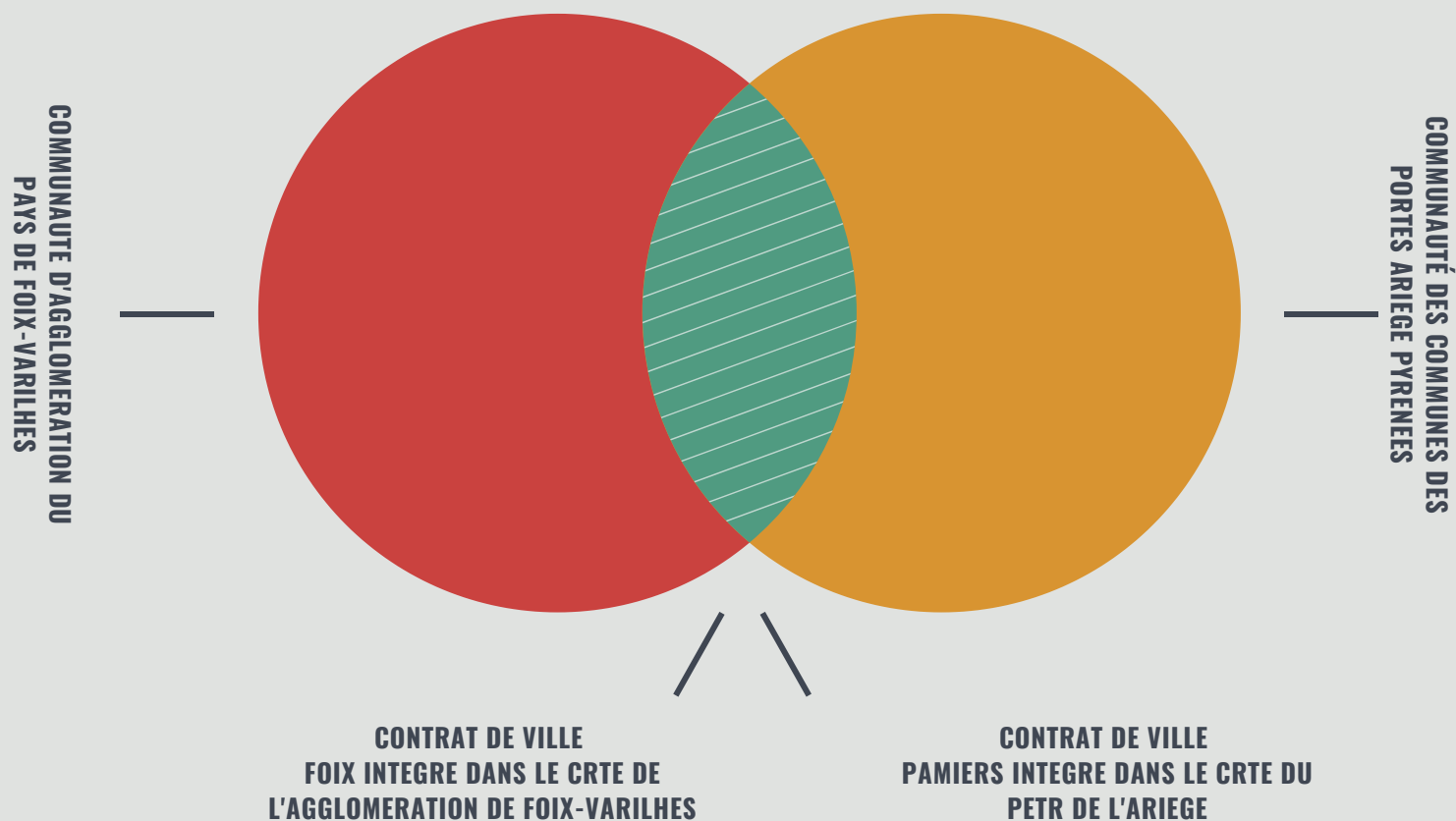
# PROGRAMMES EUROPEENS LEADER 2014-2020

L'acronyme LEADER signifie «Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, co-financé par l'Union Européenne, pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.



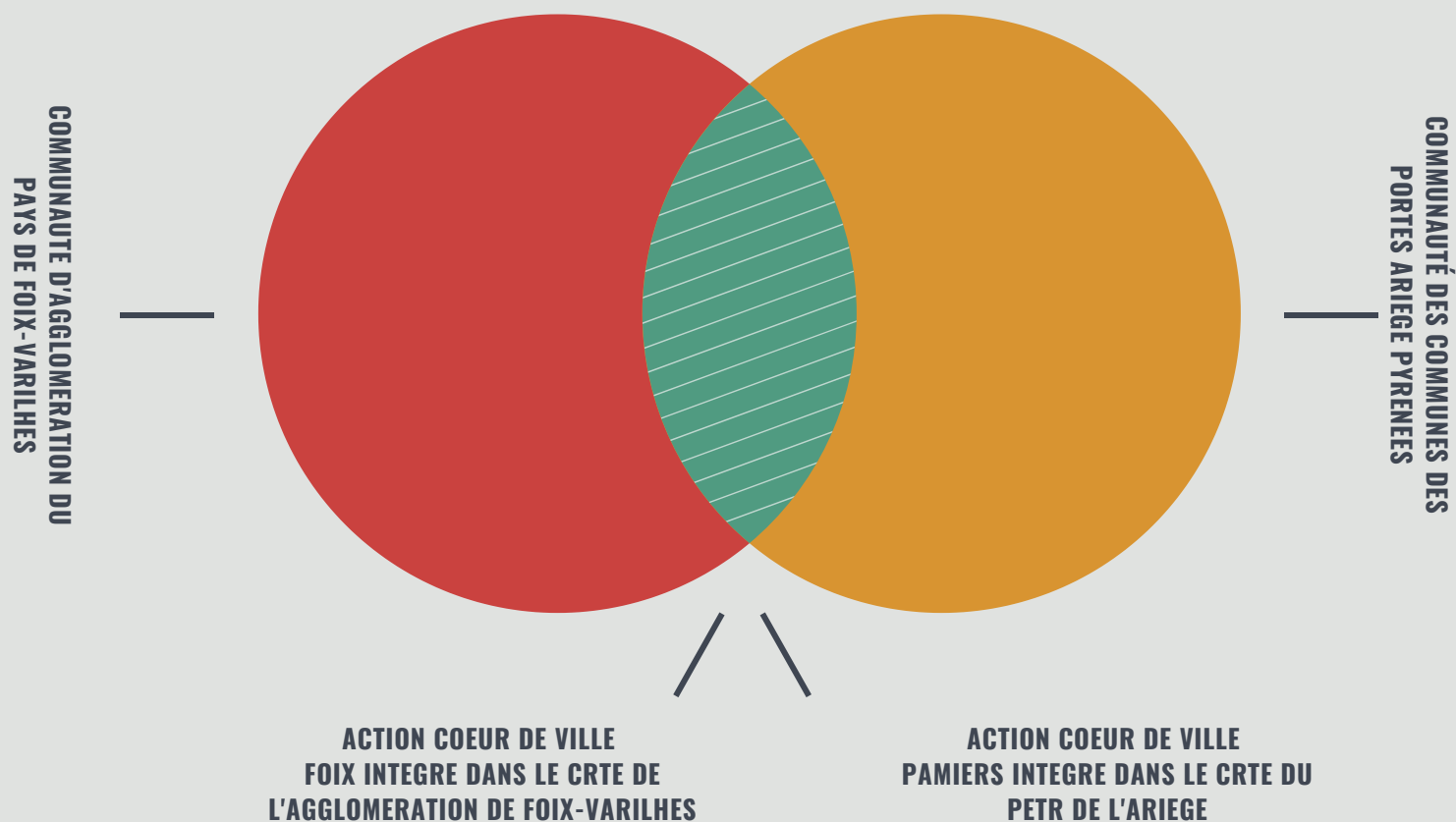
# CONTRATS DE VILLE

Les contrats de ville couvrent les deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Foix et Pamiers. Pour la période 2014-2020, sont impliqués dans les contrats de ville l'État, les collectivités locales, les services et opérateurs publics, les acteurs du logement et les acteurs économiques, ainsi que des représentants de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers concernés, à travers les conseils citoyens. Les contrats de ville formalisent, dans un cadre officiel, l'intervention des pouvoirs publics au bénéfice des habitants des quartiers, en termes de renouvellement urbain, de cadre de vie, de tranquillité publique, de présence des services publics, etc.



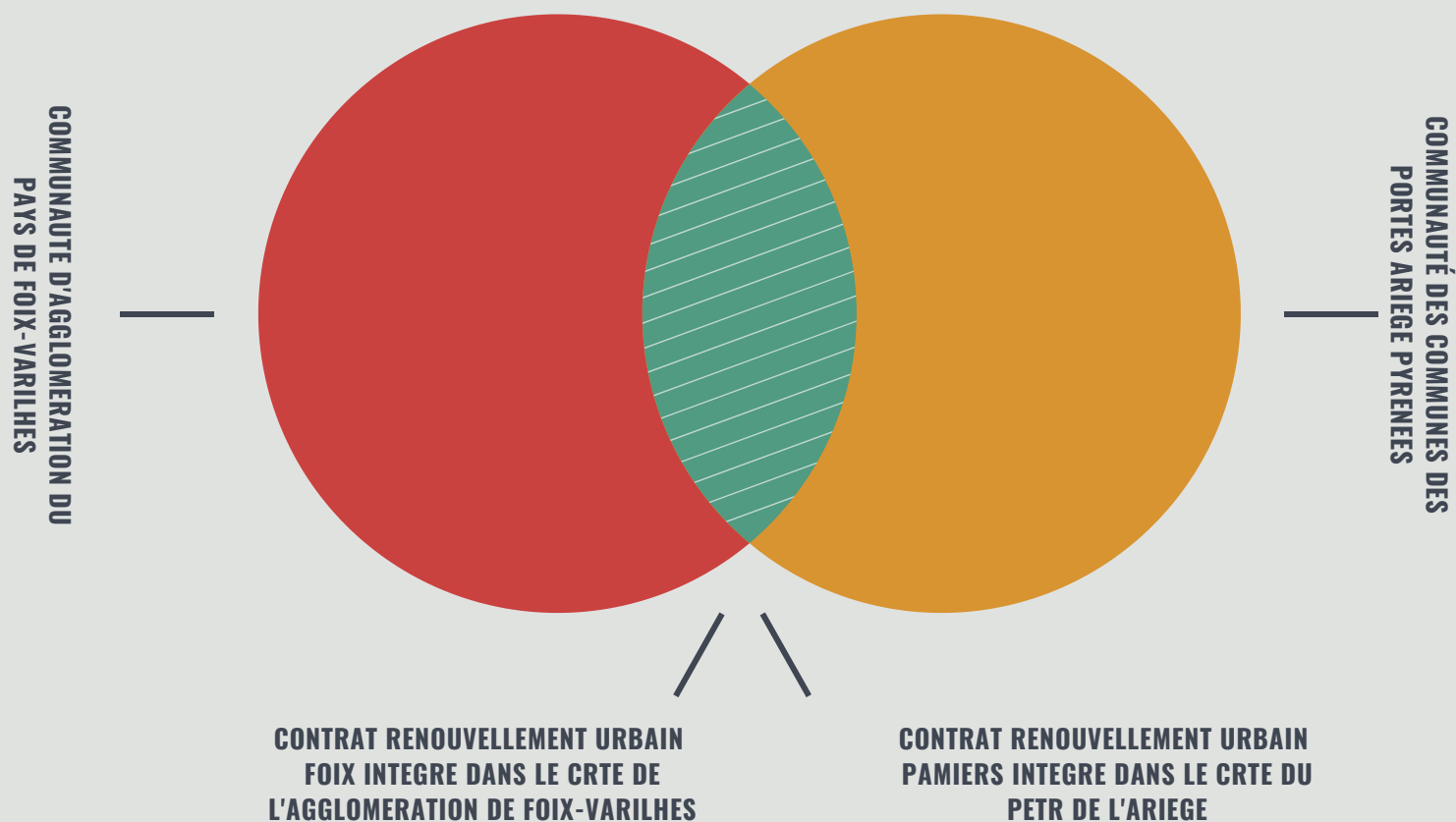
# ACTION COEUR DE VILLE

L'objectif du Programme Action Cœur de Ville impulsé par le gouvernement en faveur des villes moyennes est de redynamiser les centres-villes en : soutenant la rénovation des écoles, la création de logements, le développement des commerces et des entreprises, le développement des mobilités en lien avec les nouveaux usages, le déploiement des infrastructures et des usages numériques, etc.



# PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN

Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.



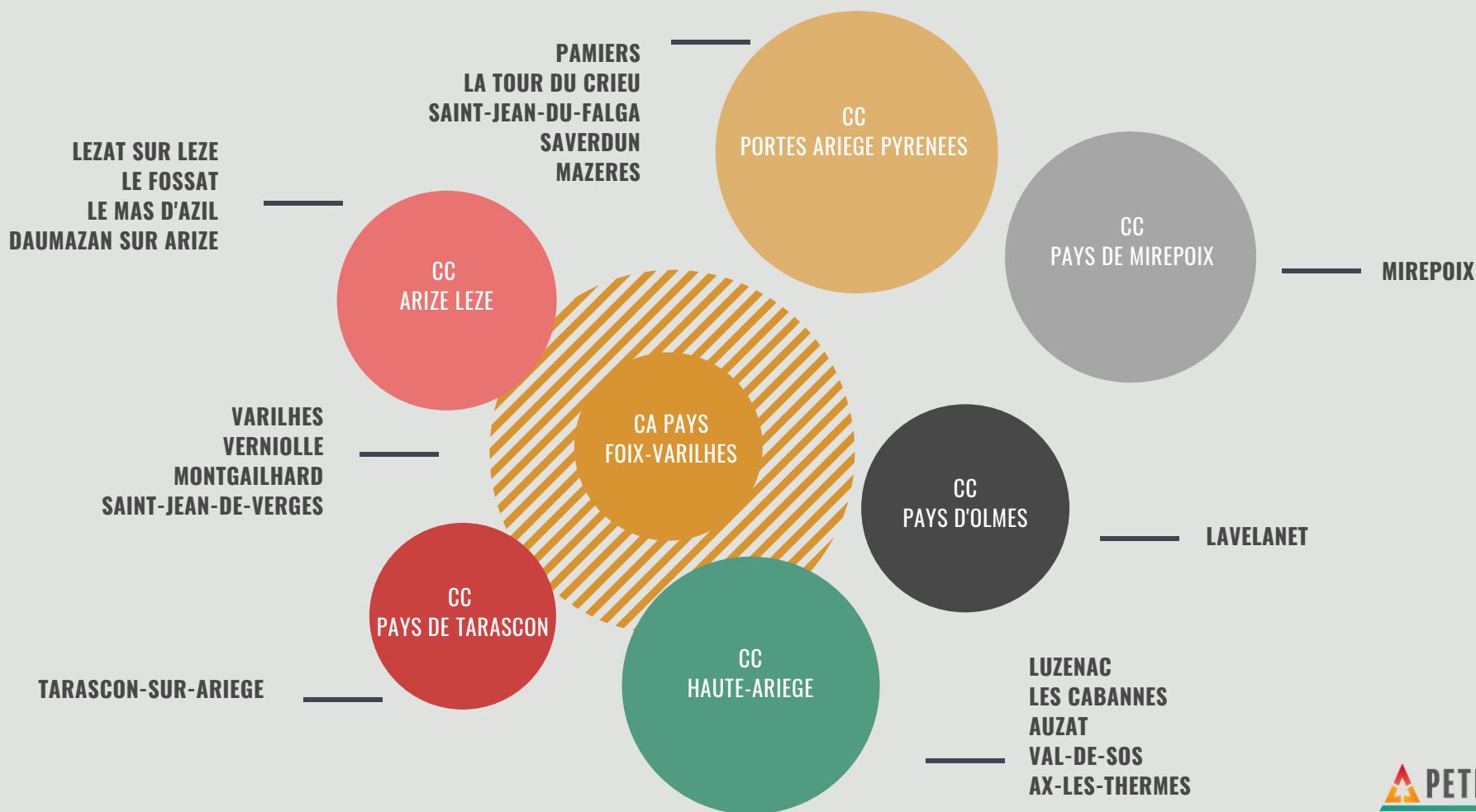


# CONTRATS BOURGS-CENTRES

La Région Occitanie a décidé d'accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs,... afin de conforter leur développement économique, et leur permettre d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services



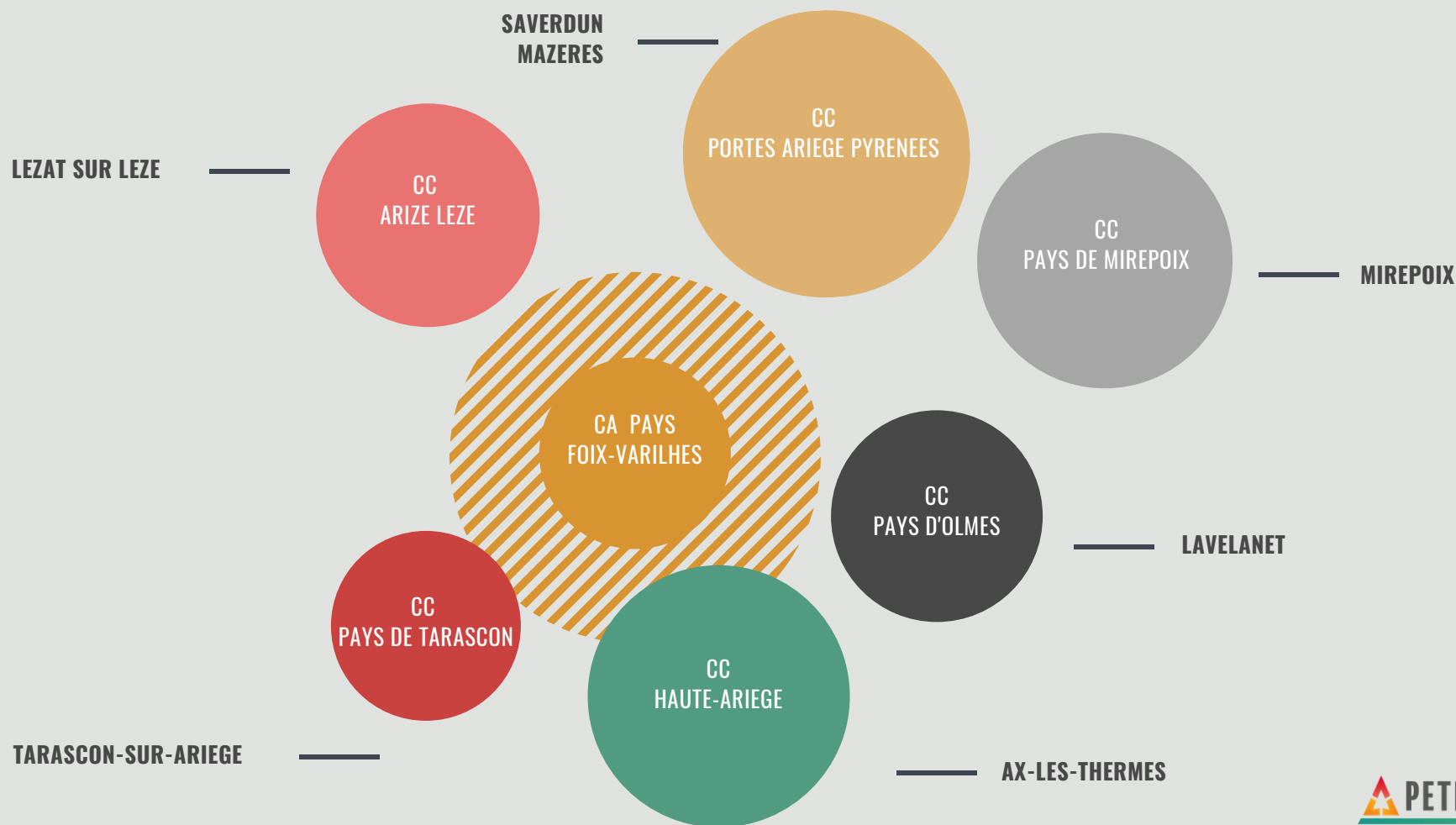
Hors CRTE PETR Ariège



# CONTRATS PETITES VILLES DE DEMAIN

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

 Hors CRTE PETR Ariège

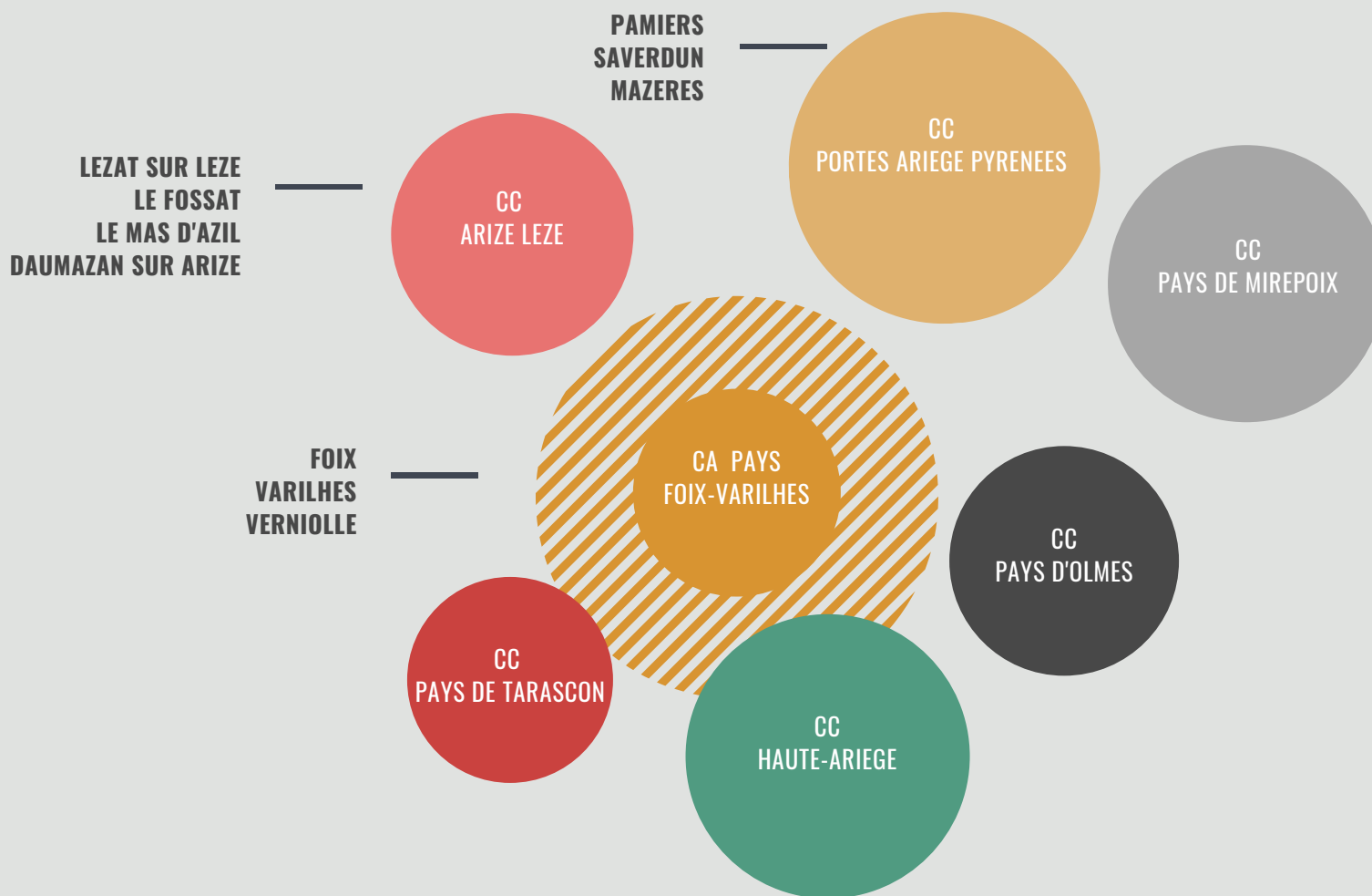


# OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE - ORT

L'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.



Hors CRTE PETR Ariège



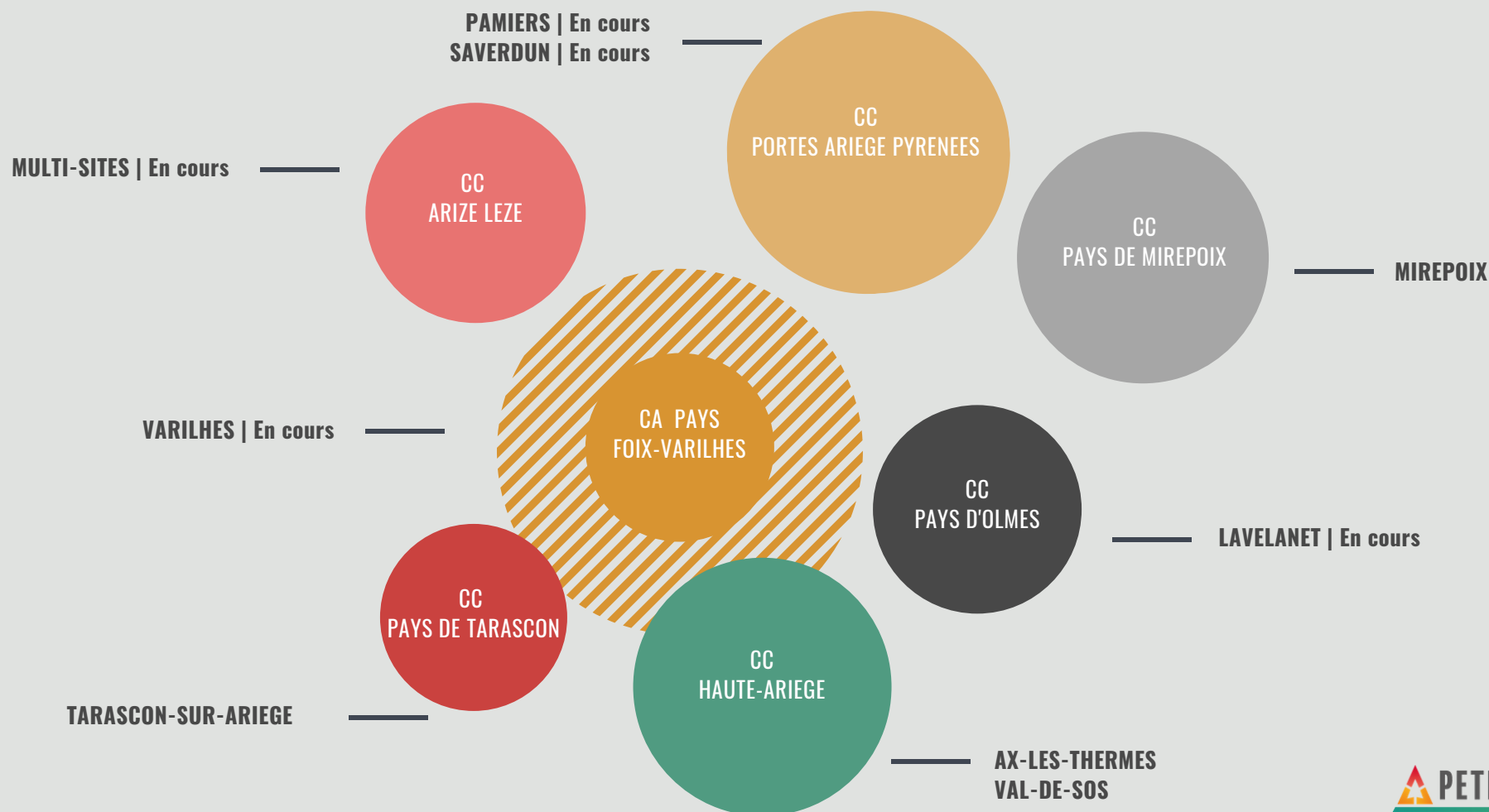
# RESEAU FRANCE SERVICES

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France Services » se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

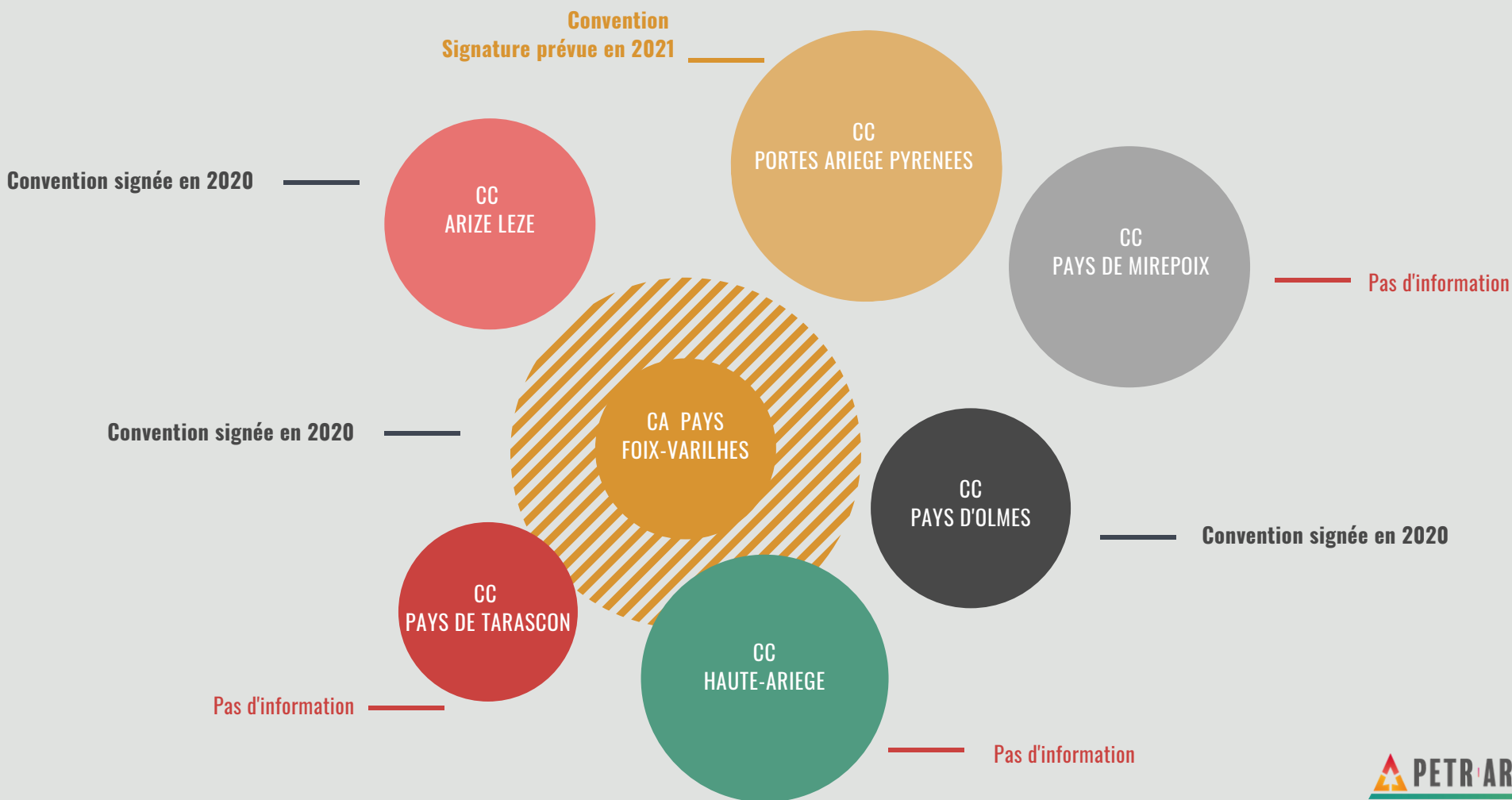
 Hors CRTE PETR Ariège



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CTG

Aujourd'hui, un nouvel outil de contractualisation de la CAF avec les EPCI doit être déployé afin d'assurer une cohérence d'action sur le territoire et de donner un cadre de financement modernisé via les conventions d'objectifs et de financement associées. Il s'agit des conventions territoriales globales (CTG). Ces conventions portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement et cadre de vie et l'accès aux droits.

 Hors CRTE PETR Ariège



# CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

 Hors CRTE PETR Ariège

